

220C0115
FR0000130213-FS0031

9 janvier 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

LAGARDERE SCA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 janvier 2020, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 janvier 2020, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société CNP Assurances¹, le seuil de 5% des droits de vote de la société LAGARDERE SCA et détenir, directement et indirectement, 5 062 472 actions LAGARDERE SCA représentant 9 398 944 droits de vote, soit 3,86% du capital et 5,38% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (à titre direct)	4 336 472	3,31	8 672 944	4,96
CNP Assurances	726 000	0,55	726 000	0,42
Total CDC	5 062 472	3,86	9 398 944	5,38

Ce franchissement de seuil résulte de la détention de la majorité des droits de vote de CNP Assurances par la CDC³, intervenue le 2 janvier 2020, et de l'assimilation corrélative de la participation détenue par CNP Assurances dans LAGARDERE SCA à celle du groupe CDC en vertu des dispositions de de l'article L. 233-9 I, 2° du code de commerce.

¹ Contrôlée par la Caisse des dépôts et consignations.

² Sur la base d'un capital composé de 131 133 286 actions représentant 174 789 898 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Dans le cadre d'un ensemble d'opérations visant à constituer un pôle public de bancassurance La Banque Postale/CNP Assurances, cf. notamment D&I 220C0097 du 9 janvier 2020.